

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt cinq septembre (25 septembre 2017), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2017

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, GAVAND Pierre,
GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick,
TISSOT Thierry.

Absents excusés: Néant

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 12 - Votants : 12

DIVERS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2017.

II – REMPLACEMENT DE M. FAUVEY Jean-Claude, 1^{er} adjoint

Dans un premier temps, M. le Maire informe les élus sur les décisions à prendre avant de procéder au remplacement d'un 1^{er} adjoint :

- Maintenir le nombre d'adjoints à 4 : adopté à l'unanimité
- Remonter les 3 adjoints suivants d'un rang : adopté à l'unanimité
- Elire un 4^{ème} adjoint après appel de candidature : adopté à l'unanimité

Mme Andrée COUILLEROT, seule candidate, est élue à la majorité des voix.

Le nouveau tableau des élus s'établit donc comme suit :

- Maire : Philippe ANTOINE
- 1^{er} adjoint : David GUYOT
- 2^{ème} adjointe : Carine BORNOT-FAIVRE
- 3^{ème} adjoint : Noël GUILLEMIN
- 4^{ème} adjoint : Andrée COUILLEROT

Les indemnités de fonction sont maintenues au taux fixé par délibérations du 04 avril 2014 et 04 avril 2017.

III – Remplacement de M. FAUVEY à la CLECT

M. le Maire informe les élus, que, compte-tenu d'une prochaine réunion imminente, il est urgent de remplacer M. FAUVEY délégué du Conseil Municipal pour représenter la commune de Larnaud, auprès de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Le Conseil après en avoir délibéré désigne Mme CHATOT Céline, conseillère municipale, pour remplir cette fonction à compter du 25 septembre 2017.

Fait à LARNAUD, le 20 octobre 2017.

Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD

1

